

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 39



N°071

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2024**

L'AN deux mille vingt-quatre, le 16 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 10 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaients présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, VACHER Annie, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, HE Dominique, HOCINE Massinissa, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

EMEL Maryse ,NIFEUR Nadège ,BUTT Zishan .

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Madame Solène DA SILVA

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Margaux HOUIS

Madame Maria Elisabete GONCALVES
PEIXOTO

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Madame Fatima YAOU

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Madame Annie VACHER

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Philippe ALLAIN

Madame Véronique DAUVERGNE

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Monsieur Massinissa HOCINE

Madame Nabila DJEBBARI

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : Ling LENZI

OBJET : Adhésion de la ville d'Aubervilliers à l'association "Airparif" et désignation des représentants titulaire et suppléant au sein de l'assemblée générale de l'association

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Véronique DAUVERGNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.571-1 suivants et R.221-1 suivants ;

Vu la directive européenne 2002/49/CE du 25 Juin 2002 ;

Vu les statuts de l'association « Airparif » ;

Considérant la vocation d'intérêt général de l'association « Airparif » dans le domaine de la lutte contre les nuisances impactant la qualité de l'air ;

Considérant que l'association « Airparif » aide les acteurs publics dans leur prise de décision en apportant son expertise et ses moyens techniques ;

Considérant que le territoire d'Aubervilliers subit des nuisances impactant la qualité de l'air, générées en milieu urbain dense constituant une source de pollution environnementale ayant des conséquences, en particulier, sur la santé publique ;

Considérant que la ville d'Aubervilliers souhaite prendre en compte cet enjeu de santé publique en contribuant à l'amélioration et à la prévention de la qualité de l'air ;

Considérant l'intérêt d'engager un partenariat avec l'association « Airparif » en adhérant à l'association ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la ville d'Aubervilliers au sein de l'assemblée générale de l'association « Airparif ».

Adoption à la majorité par 34 pour, 3 contre (Zayen CHIKHDENE, Massinissa HOCINE, Yonel COHEN-HADRIA) , 8 se sont abstenus(Samuel MARTIN, Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU , Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC) , 5 ne prennent pas part au vote(Yasmina BAZIZ, Damien BIDAL, Dominique HE, Jean-Jacques KARMAN, Safia BOUCHA)

DELIBERE :

DECIDE d'adhérer à l'association « Airparif » et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette adhésion.

APPROUVE le montant de l'adhésion qui s'élève à huit mille treize (8013) euros pour l'année 2024, soit quatre mille six cent soixante-quinze (4675) euros pour la période effective d'adhésion du 01/06/2024 au 31/12/2024.

APPROUVE la désignation de Madame Sandrine Grynberg-Diaz, Conseillère Municipale déléguée, en qualité de représentante titulaire de la ville d'Aubervilliers au sein de l'assemblée générale de l'association « Airparif ».

APPROUVE la désignation de Madame Véronique Dauvergne, Adjointe au Maire, en qualité de représentante suppléante de la ville d'Aubervilliers au sein de l'assemblée générale de l'association « Airparif ».

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 27/05/24

Accusé en préfecture :

93-219300019-20240516-lmc135139A-DE-1-1

Publiée le : 27/05/24

Certifiée exécutoire : 27/05/24

Le Maire,
Karine FRANCLET

